THIBAUT DUCHESNE

Agrégé des Facultés de droit Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3 Co-directeur du Master Droit des affaires approfondi Équipe Louis Josserand / Membre du CDE thibaut.duchesne@univ-lyon3.fr

CURSUS UNIVERSITAIRE

2024	Premier concours national d'agrégation en droit privé et sciences criminelles (Présidence Pr. Rémy CABRILLAC ; reçu 2ème)
2023	Qualification aux fonctions de maître de conférences – CNU, Section 01
2017-2022	Doctorat en droit – Université Paris-Panthéon-Assas La responsabilité pour faute de l'actionnaire, dir. Pr. Antoine GAUDEMET Thèse soutenue le 14 novembre 2022 Jury: Pr. Marie CAFFIN-MOI; Pr. Nadège JULLIAN (rapporteur); Pr. François-Xavier LUCAS; Pr. Hervé LE NABASQUE (président); Pr. Irina PARACHKÉVOVA-RACINE (rapporteur) – Mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité
	Premier prix André Isoré de la Chancellerie des universités de Paris Prix de l'Université Paris-Panthéon-Assas Prix de la Bibliothèque de droit privé LGDJ Prix de la Nouvelle Bibliothèque de Thèse Dalloz
2016-2017	Master 2 Droit des affaires recherche – Université Paris-Panthéon-Assas – Mention très bien, Major de promotion
2015-2016	Master 1 Droit des affaires – Université Paris-Panthéon-Assas – Mention très bien, Major de promotion
2012-2015	Licence en droit privé – Université Rennes 1 – Mention très bien, Major de promotion
2012	Baccalauréat, section scientifique – Lycée Duhamel du Monceau – Mention très bien
PARCOURS PROFESSIONNEL	
2024	Professeur des universités – Université Jean Moulin Lyon 3
2023-2024	Maître de conférences – Université Jean Moulin Lyon 3
2022-2023	Secrétaire général de l'Institut de Recherche en Droit des Affaires de Paris (IRDA Paris) – Université Paris-Panthéon-Assas
	Enseignant-vacataire – Université Paris-Panthéon-Assas
2020-2022	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à temps plein – Université Paris- Panthéon-Assas
2017-2020	Doctorant contractuel chargé d'une mission d'enseignement – Université Paris- Panthéon-Assas
2016-2017	Vacataire chargé de méthodologie du droit – Université Paris-Panthéon-Assas

ACTIVITÉS PARA-UNIVERSITAIRES

2021-2023 Membre du comité de relecture de la RDA (Revue de Droit d'Assas)
 2019-2022 Représentant des doctorants de l'IRDA Paris (Institut de Recherche en Droit des affaires de Paris)
 2017-2019 Membre du jury du concours de plaidoirie organisé par l'Association Lysias à la Faculté de Droit et de science politique de Rennes

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

COURS MAGISTRAUX

Master 1 **Droit des entreprises en difficultés** (2023-...)

Droit du financement des entreprises (2024-...)

Droit financier approfondi (2024)

Fusions-acquisitions (Master – DJCE, 2024)

Licence 2 **Droit des affaires** (2023-2024)

IE] Droit commercial et Droit des procédures collectives (2023 ; 2024)

SÉMINAIRES

Master 2 Entreprise et droit de l'environnement (Master Droit des affaires approfondi ; 2023)

Sociétés, contrats et RSE (Master Droit et pratique des contrats; 2023) Devoir de vigilance et sociétés (Master Droit des affaires approfondi; 2024) Restructuration des sociétés in bonis (Master ALED; 2024-2025)

Droit des entreprises en difficulté approfondi (Master Fusions-Acquisitions et Master

Contrats-distribution-concurrence; 2024)

DU Qu'est-ce que le droit ? Les sources et La responsabilité civile (Diplôme

interuniversitaire « Droits et grands enjeux du monde contemporain » ; 2023)

TRAVAUX DIRIGÉS

Licence 1 **Droit des biens** (2020-2021)

Droit des personnes (2020-2021) Introduction au droit (2020-2021) Méthodologie du droit (2016-2017)

Licence 2 **Droit des obligations** (2021-2022)

Droit de la responsabilité civile (2021-2022)

Licence 3 **Droit des contrats spéciaux** (2019-2020)

Droit commun des sociétés (2017) Droit spécial des sociétés (2018)

Master 1 **Droit des sûretés** (2019-2020 / 2020-2021)

Droit des entreprises en difficulté (2018-2019)

Droit des instruments de paiement et de crédit (2018-2019)

ACTIVITÉS DE RECHERCHE / PUBLICATIONS

OUVRAGE

 La responsabilité pour faute de l'actionnaire, préf. A. GAUDEMET, LGDJ, Bibl. dr. priv., T. 636, 2023

ENCYCLOPÉDIE

• « La responsabilité de l'associé », Juris Classeur Sociétés Traité, Lexis Nexis, en préparation

ARTICLES

- « Devoir de vigilance : les apports de la directive européenne sur le droit français », BRDA 2024, n°19, p. 31 (co-écrit avec A. GAUDEMET)
- « L'éviction des détenteurs de capital », Bulletin Joly Entreprises en difficulté 2024, n°5, p. 79 (co-écrit avec S. MARTIN-GOUSSET)
- « Libres propos sur l'avenir du devoir de vigilance », Revue Droit & Affaires / Business & Law Review 2023, n°20, p. 249 (co-écrit avec M. DE PINIEUX)
- « La transparence en droit des affaires : la délicate question du contrôle de l'information sur la durabilité », in La transparence et le droit, RDA 2023, n°26, p. 75
- « La responsabilité pour faute de l'actionnaire », RTDF 2023, n°3, p. 57
- « Réflexions sur quelques difficultés de la liquidation judiciaire de l'entrepreneur individuel », Bulletin Joly Entreprises en difficulté 2023, n°2, p. 48

CHRONIQUE

• **« Droit des affaires et durabilité »**, Énergie – Environnement – Infrastructures 2024, chron. 3, p. 27 (co-écrit avec M. DE PINIEUX)

Notes

- **« Faute détachable de l'associé... ou l'art d'aller à contresens »**, note sous Cass. com., 6 novembre 2024, n°23-10.772, *à paraître au Recueil Dalloz*
- « SAS, dirigeant personne morale et responsabilité pour insuffisance d'actif : les liaisons dangereuses, épisode 2 », note sous Cass. com., 20 novembre 2024, n°23-17.842, *Dalloz Actualité* 29 novembre 2024
- **« Signification à une société : visons juste... visons simple ! »**, note sous Cass. 2ème civ., 12 septembre 2024, n°22-13.949, *Bulletin Joly Sociétés* 2024, n°12, p. 10
- « Attribution de compétence territoriale et affacturage ou le respect des conventions face à la procédure collective », note sous Cass. com., 3 juillet 2024, n°23-11.414, Bulletin Joly Entreprises en difficulté 2024, n°6, p. 39
- « Responsabilité pour insuffisance d'actif : attention à bien calculer l'insuffisance d'actif ! », note sous Cass. com., 23 octobre 2024, n°23-15.365, Dalloz Actualité 12 novembre 2024

- « Dissolution-confusion, plan de redressement et inaliénabilité du fonds de commerce », obs. sous Cass. com., 2 octobre 2024, n°23-14.912, LEDEN 2024, n°11, p. 3
- « Mauvaise comptabilité et insuffisance d'actif : ce n'est pas grave ! », note sous Cass. com., 2 octobre 2024, n°23-15.995, Dalloz Actualité 17 octobre 2024
- **« Dissolution : quand la mésentente se retourne contre celui qui l'invoque »**, note sous CA Paris, 27 juin 2024, RG n°23/12687, *Bulletin Joly Sociétés* 2024, n°10, p. 7
- « Élargissement du transfert de la responsabilité pénale dans le cadre d'une opération de fusion-absorption : et maintenant, encore plus loin ? », note sous Cass. crim., 22 mai 2024, n°23-83.180, Recueil Dalloz 2024, p. 1445 (co-écrit avec E. LE MOULEC)
- **« Devoir de vigilance : amoureux de procédure civile, par ici! »**, note sous CA Paris, 18 juin 2024, RG nos 23/14348, 21-22319 et 23/10583, *Énergie Environnement Infrastructures* 2024, comm. 85 (co-écrit avec M. DE PINIEUX)
- **« SCI, autorité de la chose jugée et liquidation judiciaire »,** obs. sous Cass. 3ème civ., 18 janvier 2024, n°22-19.472, *LEDEN* 2024, n°4, p. 3
- « Le droit des sociétés au secours du droit des entreprises en difficulté », note sous Cass. com., 22 novembre 2023, n°22-16.362, Bulletin Joly Entreprises en difficulté 2024, n°2, p. 9
- « Demande de nomination d'un mandataire *ad hoc* en vue de convoquer une assemblée générale : miscellanées procédurales », note sous Cass. com., 20 décembre 2023, n°21-18.831, *JCP E* 2024, 1084 (co-écrit avec T. GOUJON-BETHAN)
- « Abus de minorité et exécution du plan des filiales », obs. sous CA Bourges, 23 novembre 2023, n°23/00727, LEDEN 2024, n°2, p. 6
- « Plan, coup d'accordéon, obligations convertibles et abus de minorité », obs. sous Cass. com., 22 novembre 2023, n°22-16.362, *LEDEN* 2024, n°2, p. 5
- « Refus de nommer un créancier public contrôleur : attention à l'excès de pouvoir ! », note sous Cass. com., 25 octobre 2023, n°22-16.907 », Bulletin Joly Entreprises en difficulté 2024, n°1, p. 20
- « SAS, dirigeant personne morale et responsabilité pour insuffisance d'actif : les liaisons dangereuses », note sous Cass. com., 13 décembre 2023, n°21-14.579, Dalloz Actualité, 12 janvier 2024
- « Exercice du droit de retrait et qualité à agir du liquidateur », obs. sous Cass. com., 22 novembre 2023, n°22-17.691, LEDEN 2024, n°1, p. 4
- « Rétrécissement du domaine de la mission d'assistance de l'administrateur », obs. sous Cass. com., 18 janvier 2023, n°21-18.492, LEDEN 2024, n°1, p. 4
- « Vers une meilleure prise en compte de l'environnement et des droits humains par les dirigeants ? Réflexions à partir de l'affaire *ClientEarth v. Shell's board of director* », Environnement 2024, comm. 4 (co-écrit avec M. DE PINIEUX)
- **« Loyauté de l'actionnaire : toujours moins ? »**, note sous Cass. com., 21 juin 2023, n°21-23.298, Recueil Dalloz 2023, p. 1628

- « Acquisition d'actions en vue d'une réduction de l'ISF: impossibilité d'invoquer la doctrine fiscale », note sous Cass. com., 4 janvier 2023, n°21-13.719, Revue fiscale du patrimoine 2023, n°3, 4
- **« Détermination du juge compétent pour connaître de l'action en revendication »**, note sous Cass. com., 26 octobre 2022, n°20-23.150, *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2023, n°1, p. 33
- « Responsabilité du gérant dans le cadre d'une révocation : le co-gérant révoqué est un tiers soumis à l'exigence d'une faute séparable des fonctions sociales », note sous Cass. com., 21 sept. 2022, n°20-20.310, *JCP E* 2022, n°47, 1381
- « Le cédant n'a pas qualité pour déclarer la créance cédée même s'il bénéficie d'un mandat d'encaissement », note sous Cass. com., 5 oct. 2022, n°21-14.226, Gaz. Pal. 31 oct. 2022, n°35, p. 31
- **« Abus du droit d'agir et action en responsabilité pour insuffisance d'actif »**, note sous Cass. com., 14 sept. 2022, n°21-15.381, *Recueil Dalloz* 2022, p. 2027
- « Délégation de pouvoirs et déclaration de créance : la preuve de la délégation appartient au créancier », note sous Cass. com., 14 sept. 2022, n°21-12.518, Bulletin Joly entreprises en difficulté 2022, n°6, p. 22
- « Tierce opposition de l'actionnaire évincé par un coup d'accordéon prévu par le plan », obs. sous Rouen, ch. civ. et com., 30 juin 2022, RG n°21/03393, LEDEN 2022, n°9, p. 4

RECHERCHE COLLECTIVE

- 2022-... Participation au groupe de travail de l'IRDA Paris pour une réforme du droit des sociétés (dir. Pr. C. COUPET) Université Paris-Panthéon-Assas
- 2022-2023 **Participation au groupe de travail de l'IRDA Paris sur les crypto-actifs** (dir. Pr. F. DRUMMOND) Université Paris-Panthéon-Assas
- 2021 Travaux rédactionnels et de recherche dans le cadre de la réforme du code civil russe (droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté et droit de la concurrence) Fondation Pour le Droit Continental (sous la dir. du Pr. T. GÉNICON)

Interventions

- 2024 « La répartition des responsabilités entre dirigeants et actionnaires face au développement durable », dans le cadre du colloque Durabilité et droit économique (dir. W. CHAIEHLOUDJ, J. MESTRE et S. DUPOUY), 6 décembre 2024 Université Perpignan Via Domitia
 - « L'éviction des détenteurs de capital », dans le cadre des *Journées Restructuring de Fès* (dir. F.-X. LUCAS), 16 et 17 mai 2024 (Fès, Maroc), co-intervention avec Maître S. MARTIN-GOUSSET Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 - « Déroulement de la procédure » et « Le plan de continuation », dans le cadre de la Formation continue des juges consulaires sur le thème Actualités des procédures collectives, 28 mars 2024 École Nationale de la Magistrature
 - « La création d'une responsabilité générale pour faute de l'actionnaire en matière environnementale », dans le cadre du cycle de conférences Rencontres de droit privé et économique de l'environnement (dir. G. LERAY et J. BARDY), 18 janvier 2024 Université Côte d'Azur

- 2023
- « L'intérêt des classes de parties affectées dans la réorganisation sociétaire », dans le cadre du colloque de la 7^{ème} compagnie IFPPC sur *La restructuration en lumière : Le plan de continuation dans ses différente dimensions* (dir. N. BORGA et J.-F. GUYONNET), 8 décembre 2023 Université Jean Moulin Lyon 3
- « L'importance de la mise en valeur du fond par la forme », dans le cadre des *Séminaires doctoraux de l'IRDA Paris*, 22 novembre 2023 Université Paris-Panthéon-Assas
- « La preuve unilatérale en matière commerciale », dans le cadre de la Formation continue des juges consulaires sur le thème La preuve en matière commerciale, 2 octobre 2023 École Nationale de la Magistrature
- « La responsabilité pour faute de l'actionnaire », dans le cadre des *Thèses de l'IRDA*, 22 mars 2023 Université Paris-Panthéon-Assas
- 2020
- « La responsabilité pour faute des personnes morales. Une immunité justifiée de ses membres ? Discussion à partir du droit des sociétés », dans le cadre des Rendezvous de l'IRDA, 21 février 2020 Université Paris-Panthéon-Assas

RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES ET COLLECTIVES

- 2024-... Co-directeur du Master Droit des affaires approfondi Université Jean Moulin Lyon 3
- 2024-... **Président de la conférence régionale d'agrégation** Université Jean Moulin Lyon 3
- 2022-2023 Secrétaire général de l'Institut de Recherche en Droit des Affaires de Paris Université Paris-Panthéon-Assas